

Marseille le 20 novembre 2020

NEGOCIATIONS 2020

- **Passer le point d'indice de 5.9349 à 6 :**

Nous avons négocié, lors des dernières négociations une indexation sur l'inflation 2019, raison pour laquelle nous avons obtenu 1% d'augmentation du point d'indice.
La prévision nationale de l'inflation en 2020 ne dépassera pas a priori 0.5%.
Pour cela, nous avons demandé au Directeur général d'arrondir le point d'indice à 6.
Ce qui constituera une bonne avancée salariale pour tous.

- **Compléter le 13 mois et demi actuel pour acquérir un 14ème mois :**

Par l'ajout notamment du montant des primes de performance d'il y a quelques années, nous bénéficions d'un 13ème mois et demi.
Nous demandons là aussi d'arrondir afin de bénéficier d'un 14ème mois plein.

- **Prime d'ancienneté déplafonnée à 20 ans :**

Nous avons accepté de remettre lors des dernières négociations cette proposition.
Il apparait urgent de pouvoir équilibrer les rémunérations entre les nouveaux salariés et les plus anciens.
L'écart de salaire est très souvent faible entre un nouveau CDI et un salarié ayant de nombreuses années d'ancienneté.

- **Passer de cinq à trois ans** l'étude sur les non avancements afin de poursuivre l'objectif d'égalité de traitement en terme d'avancement régulier pour tous.

- **Remplacement et tutorat :**

Un accord sur le remplacement de collègues de travail et le tutorat pour les salariés formateurs y compris envers les CDD est **indispensable** à la cohésion de l'entreprise.
Ceci permettra de clarifier la situation et de ne faire aucune discrimination entre les salariés qui perçoivent des points pour remplacement et tutorat et d'autres pas.
Ou bien pour négocier des allègements de postes.
Bien entendu, le remplacement et le tutorat doivent rester un choix volontaire du salarié.

A suivre.

Cédric SANCHEZ

Philippe BUSONERA

Olivier VIDAL
Délégués CFDT Interco

Fabrice ACUNZO
Délégués Sud Logement Social